

mettre un terme à la situation dont la population souffre depuis si longtemps dans le domaine du logement.

Nos ennuis viennent moins de l'insuffisance des mesures législatives que de la faiblesse des efforts tentés par le Gouvernement. Nous avons eu de multiples preuves dernièrement,—et même depuis assez longtemps,—du sentiment qu'a le Gouvernement de son lamentable échec. S'il appliquait à la recherche d'une solution pratique au problème du logement, un peu de cette astuce, de ce zèle et de cet entêtement qu'il déploie pour trouver des excuses à ses lamentables échecs, nous serions plus près de réaliser notre ambition d'offrir des logements convenables à notre population.

Si, par exemple, lorsqu'il s'agit d'avancer vers le but dont je viens de parler,—la construction d'un plus grand nombre de maisons,—le ministre faisait preuve d'une astuce aussi poussée que celle qu'il a employée pour trouver des excuses à son refus de se rendre aux demandes de la Chambre, la situation serait bien meilleure qu'elle ne l'est actuellement.

Ces excuses, venant du ministre ou de l'administration en général, ont revêtu diverses formes. En premier lieu,—sinon dans le temps, du moins à cause de ses caractères évidents et singuliers,—il y a la répudiation par le Gouvernement de ses responsabilités à cet égard. Cette répudiation, à la stupéfaction de la Chambre, a été faite par le ministre de la Reconstruction et des Approvisionnements, le 12 juillet dernier, dans les termes suivants (page 5660 du *hansard* de 1947):

Le Gouvernement n'entend pas se charger de résoudre l'ensemble du problème de l'habitation. Il est parfaitement ridicule de prétendre que cette responsabilité lui incombe. A cet égard, les municipalités ont la leur, ainsi que les provinces. Le Gouvernement doit veiller aux intérêts des anciens combattants, c'est tout.

Je ne crois pas qu'il se trouve un seul député pour prétendre raisonnablement que les responsabilités des municipalités urbaines,—où la crise du logement est le plus aiguë,—n'ont aucune responsabilité à cet égard. Il en va de même pour les provinces. Mais voici qu'un ministre élu en vertu des promesses grâce auxquelles le Gouvernement s'est glissé au pouvoir en 1945 à la minorité des voix, affirme à la Chambre que le Gouvernement n'est responsable que des seuls anciens combattants. Ce n'est ni plus ni moins qu'une répudiation honteuse de la responsabilité ministérielle et des promesses faites par le Gouvernement pour se gagner les faveurs des électeurs en 1945.

[M. Fleming.]

Prenons au pied de la lettre la déclaration du ministre. Il reconnaît du moins la responsabilité qui incombe au Gouvernement pour ce qui est de la construction d'habitations destinées aux anciens combattants. Il semble croire, ainsi que le démontrent les autres passages de son discours que j'ai cités, que le Gouvernement se montre généreux en l'occurrence. Si ce dernier avait résolu le problème du logement qui se pose pour les ex-militaires du pays il se serait évité une bonne partie des critiques qu'on lui a à bon droit adressées. Quiconque est au courant de la situation qui existe aujourd'hui au Canada, en ce qui a trait au logement, surtout dans les grandes villes, sait fort bien que ce sont les anciens combattants qui ont le plus à en souffrir. C'est à eux que le Gouvernement a fait ses promesses les plus exagérées. C'est envers eux qu'il a les obligations les plus sacrées, et ce sont leurs intérêts qu'il trahit en négligeant de résoudre le problème. Même si nous admettons les limites que le ministre de la Reconstruction (M. Howe) a assignées à la responsabilité du Gouvernement, l'échec a été aussi pitoyable que colossal.

J'ai dit que je prendrais la déclaration du ministre au pied de la lettre. C'est ainsi que j'interprète les réserves qu'il a posées quant à sa propre responsabilité. Toutefois, devons-nous accepter celles qu'il exprime quant à la responsabilité du Gouvernement? A mon sens, nous ne pouvons les accepter. Le Gouvernement manque à ses promesses lorsqu'il affirme qu'aucune responsabilité générale ne lui incombe en ce qui a trait au logement et qu'il n'a d'obligations qu'envers les anciens combattants.

Je rappelle d'abord que le problème du logement s'étend au pays tout entier. Il ne se limite pas à une province ou à une municipalité particulière. Dans une large mesure, la crise, qui se fait sentir avec le plus d'acuité dans les centres urbains, est une conséquence de la ligne de conduite suivie par le gouvernement fédéral. La situation continue d'être pressante et critique.

Le Parlement a reconnu depuis longtemps que la responsabilité en retombait sur les autorités fédérales puisqu'il a adopté, d'abord la loi fédérale du logement et plus tard, la loi nationale sur l'habitation. Le Gouvernement jouissait de toute l'autorité nécessaire pour s'attaquer à ce problème. Des pouvoirs très étendus lui ont été conférés. Nous lui reprochons de ne pas s'en être prévalu. Au besoin, la Chambre aurait consenti volontiers à en étendre la portée pourvu qu'elle eût pu raisonnablement supposer qu'ils seraient utilisés pour le bien général, afin de parer à la crise du logement.